

## AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage (**pendant 15 jours**) à la maison communale que ;

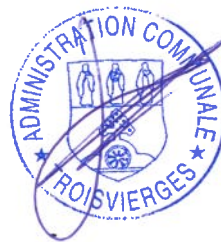
la SARL MPG a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'un monte-escaliers à Hautbellain, 12, Lommerscherweg, pour le compte de Madame Marianne ERASMUS.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2022/4466/176**.

Troisvierges, le 22 novembre 2022

le bourgmestre,  
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire,



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 22 novembre 2022

le bourgmestre  
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



(à enlever le 8 décembre 2022)